

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2026

APPROBATION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ANNÉE 2025 - (N° 2843)

Adopté

N° AS11

AMENDEMENT

présenté par

M. Boyard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire de la France Insoumise vise à supprimer l'article 2 en raison de notre d'approuver l'ONDAM exécuté en 2025.

L'ONDAM 2025 s'élève à 265,4 milliards d'euros avec une sous-exécution de 0,5 milliard par rapport à la cible fixée en LFSS 2025. En effet, face aux risques de dépassement d'une ampleur de 0,5% (soit 1,3Md), une alerte a été déclenchée en juin 2025, suivie de mesures d'économies. Avec sa mise en œuvre, les économies constatées in fine en 2025 se sont élevées à 5,1 Md€, contre 4,3 Md prévues initialement en LFSS 2025.

Ces économies se sont traduites par l'annulation des dépenses mises en réserves au détriment des établissements de santé et médico-sociaux. Selon le rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale 2026, ces mesures comprennent 1,2 milliards d'économies supplémentaires dont 0,7 Md d'annulations de dotations de sorte que les déficits de ces établissements ont augmenté. En conséquence, ils ont été contraints de reporter leurs projets.

De plus, l'Ondam 2025 a donc amplifié la crise budgétaire traversée par les hôpitaux déjà en situation de surendettement depuis 2022, avec une dette atteignant 30 milliards d'euros en 2025. Selon la Cour des comptes, ces mesures d'économies devraient porter leur déficit à -2,6 Md€ en 2025.

En tout état de cause, le budget prévoyait une progression de 3,1% alors que les besoins réels du système de santé sont estimés entre 7% et 10%.

Nous dénonçons cet outil budgétaire qui, loi de financement après loi de financement, contribue à fragiliser notre système de protection sociale.